

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2022 à 19h00

Nos réf : HT/DB/MCR

Présents : RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine (arrivée à 19h02), ARNAUTOVIC Meho, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, DEVAUX Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian.

Excusées : WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick,
ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine,
PLANÇON Aurélie a donné procuration à DURY Bernard.

Absents : MANGE Mylène, REBOUH Mehdi.

Madame Sophie RADREAU, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Madame Cloé DEVAUX** est nommée secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Les membres signent le registre.

Le compte-rendu du 13 avril 2022 n'appelle aucune observation.

Ordre du jour

I – Délibération / Politique de la Ville : Signature de l'avenant n°2 à la convention intercommunale de GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité)

Sophie RADREAU : « À Bavans, le quartier Champerriet est un Quartier placé en Veille Active (QVA). Ce quartier sera peut-être amené à sortir de cette veille au terme de cette convention.

La convention intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité G.U.S.P. 2017-2020 a été signée le 30 avril 2018 et son avenant n°1 de prorogation en novembre 2020 (Délibération n°48 – CM 25/11/2020) ».

Madame la Maire présente l'avenant n°2 à cette convention, avenant qui a pour objet de la proroger jusqu'au 31 décembre 2023.

Madame la Maire donne la parole à **Jean-Pierre LOUYS** concernant le **Contrat de Ville Unique** :

« Le CVU est destiné à améliorer la situation et les trajectoires des résidents des quartiers prioritaires de la ville (QPV), en réduisant les inégalités et les écarts de développement.

Le taux de chômage est élevé sur ces quartiers (soit 3 fois supérieur à la moyenne nationale). La Cité de l'Emploi, mise en place par PMA, financée par le ministère de la Ville en partenariat concerté avec IDEIS (rapprochement de la Maison de l'Emploi et de la mission locale du Pays de Montbéliard) et pilotée par le préfet, a pour objectif de renforcer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle pour les résidents. Son budget est de 100 000 € par an, avec un reliquat de 200 000 € pour 2020-2021 (années "Covid").

Le taux de pauvreté des jeunes sur PMA est de 15,2%, et sur les QPV de 41,6%. Le taux de chômage est très important chez les jeunes.

Une Dotation d'Action Territoriale a été mise en place, complémentaire de la Cité de l'Emploi. Elle associe les entreprises aux pouvoirs publics qui, à eux seuls, ne peuvent pallier les problèmes de chômage. Le projet va en amont avec le soutien à la petite enfance, la prévention du décrochage scolaire. Il permet ensuite de favoriser l'accès au premier emploi.

Tout ceci est destiné à améliorer la qualité de vie des habitants de ces quartiers »

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la signature de l'avenant n°2 à la convention intercommunale de GUSP.

VOTE : 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

II – Présentation des consommations communales de fluides (eau, électricité, gaz) de 2017 à 2021

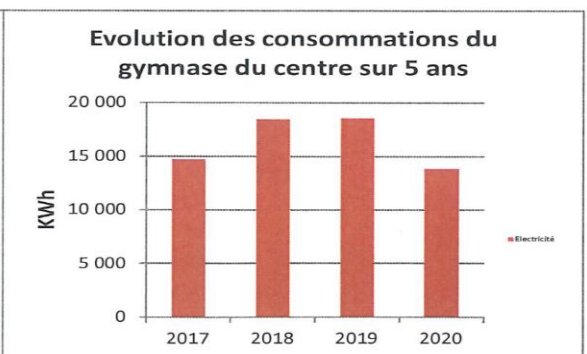
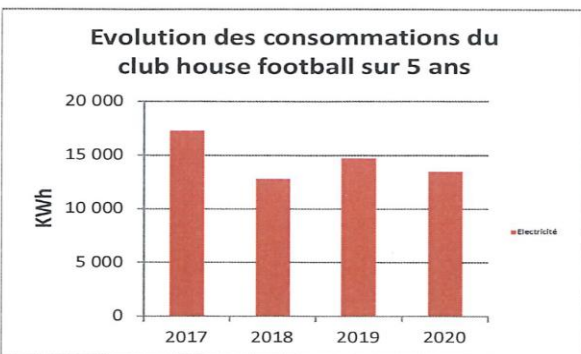
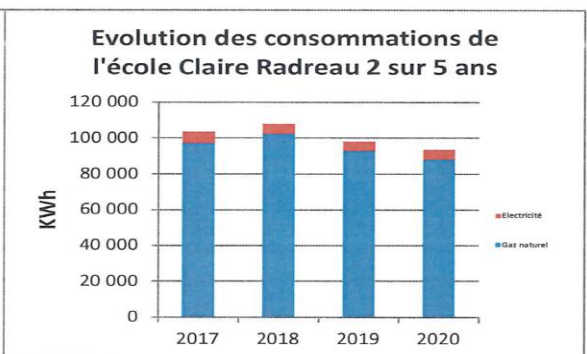
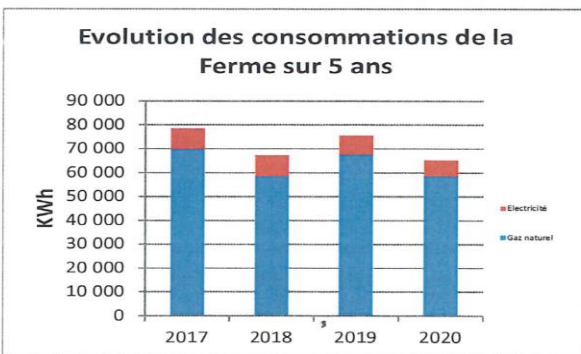
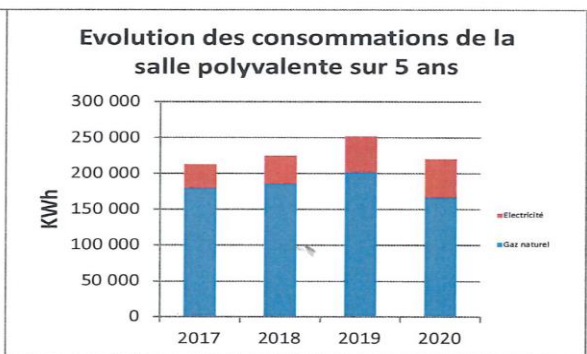
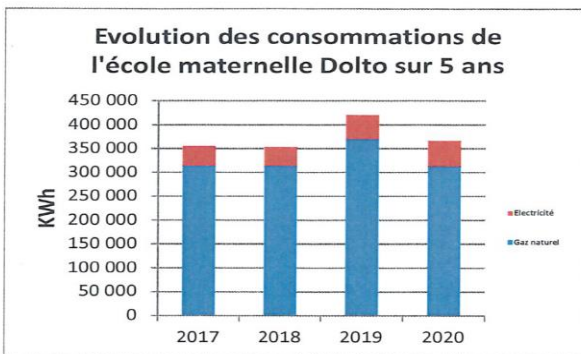
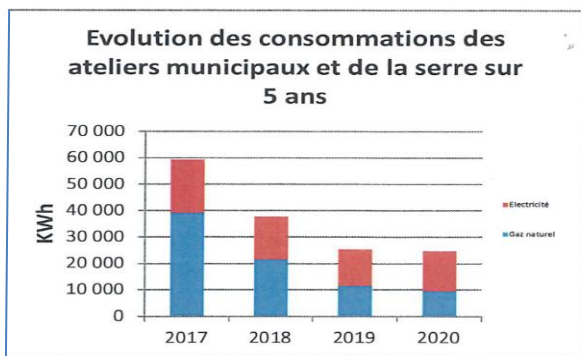
Commune de Bavans - Suivi énergie bâtiments communaux

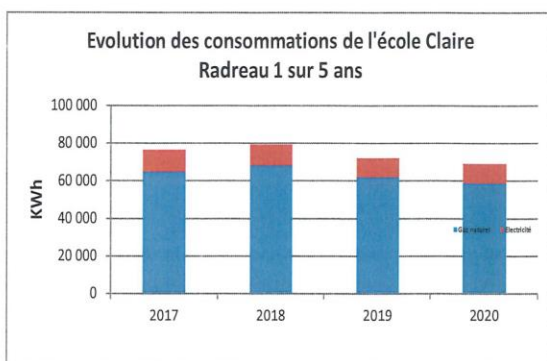
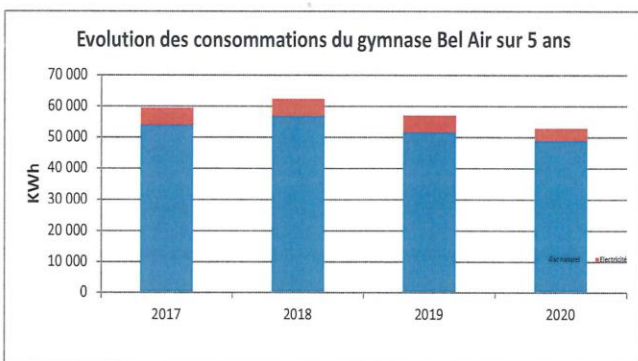
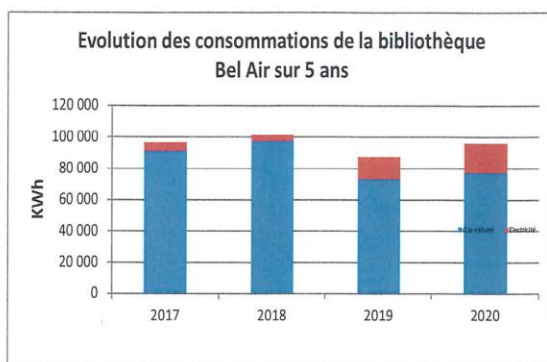
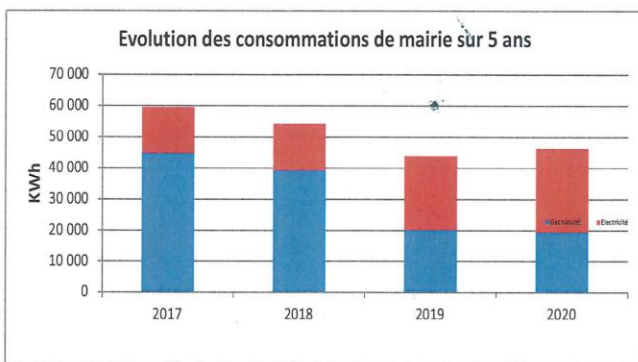
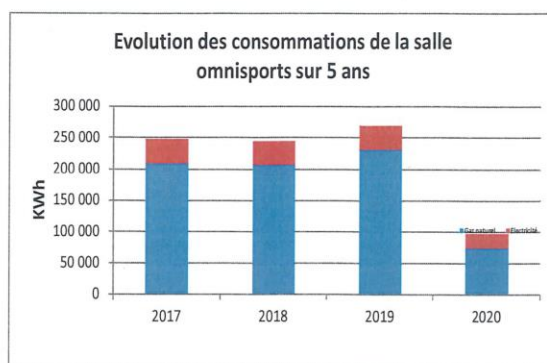
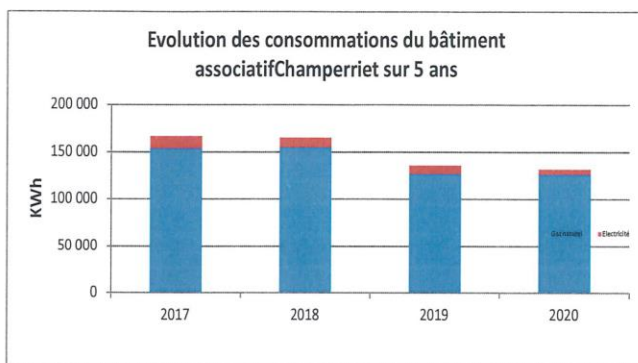
Gaz naturel										
Bâtiment	Consommation annuelle (kWh)					Coût annuel				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Ateliers municipaux	39 454	19 609	11 056	8 246	9 052	2 793 €	1 802 €	1 096 €	902 €	784 €
Ecole Champerriert	155 436	141 018	120 483	108 626	146 894	7 945 €	8 417 €	8 938 €	7 676 €	9 134 €
Maison pour tous	51 704	50 006	42 711	42 048	49 877	2 548 €	2 796 €	3 023 €	2 437 €	2 965 €
Boulodrome / Buvette	53 838	50 296	56 965	42 559	61 004	2 517 €	2 633 €	3 459 €	2 788 €	3 548 €
Salle polyvalente	181 704	169 749	192 257	143 637	205 889	8 495 €	8 886 €	11 676 €	9 411 €	11 974 €
Vestiaires stade	67 298	62 870	71 206	53 199	76 255	3 146 €	3 291 €	4 324 €	3 486 €	4 435 €
Salle tennis de table	33 649	31 435	35 603	26 599	38 128	1 573 €	1 646 €	2 162 €	1 743 €	2 217 €
Salle omnisports	211 168	189 336	220 473	63 511	147 803	10 099 €	10 517 €	13 991 €	6 282 €	10 089 €
La Ferme	70 507	53 342	64 241	50 398	65 553	3 313 €	3 148 €	4 206 €	3 422 €	3 829 €
Ecole maternelle Dolto	316 569	291 872	352 676	269 731	427 031	14 872 €	15 987 €	22 586 €	17 365 €	24 100 €
Mairie	45 220	35 709	19 191	16 782	42 450	2 202 €	2 158 €	1 661 €	1 349 €	2 424 €
Gymnase Bel Air	54 582	51 895	49 101	42 176	50 559	2 604 €	2 793 €	3 337 €	2 930 €	3 051 €
Ecole Claire Radreau	65 498	62 274	58 921	50 611	60 671	3 125 €	3 351 €	4 004 €	3 516 €	3 662 €
Ecole Claire Radreau 2	98 247	93 410	88 381	75 916	91 007	4 688 €	5 027 €	6 006 €	5 274 €	5 493 €
La Poste	85 983	77 856	84 971	63 563	65 789	4 076 €	4 361 €	5 688 €	4 362 €	4 093 €
Bibliothèque Bel Air	92 102	88 924	69 692	66 690	70 707	5 197 €	5 839 €	5 561 €	5 122 €	4 905 €
Total	1 622 956	1 469 601	1 537 928	1 124 291	1 608 668	79 194 €	82 652 €	101 715 €	78 065 €	96 702 €

Electricité										
Bâtiment	Consommation annuelle (kWh)					Coût annuel				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Ateliers municipaux	20 560	15 227	13 305	13 627	16 918	3 024 €	2 359 €	2 174 €	2 358 €	2 618 €
Ecole Champerriert	12 945	10 265	9 551	6 525	7 633	1 995 €	1 677 €	1 640 €	1 266 €	1 376 €
Maison pour tous	6 758	6 590	5 983	4 878	6 189	1 119 €	1 117 €	1 081 €	979 €	1 130 €
Salle des sociétés	11 318	20 348	23 795	16 498	19 530	1 724 €	3 134 €	4 056 €	2 712 €	3 191 €
Boulodrome / Buvette	2 945	4 923	2 504	1 664	7 520	449 €	758 €	427 €	273 €	1 229 €
Salle polyvalente	33 922	39 291	50 476	53 845	38 207	5 169 €	6 052 €	8 604 €	8 850 €	6 242 €
Vestiaires stade	3 500	3 500	3 500	3 500	3 501	533 €	539 €	597 €	575 €	572 €
Salle tennis de table	2 963	4 169	5 054	3 405	4 379	451 €	642 €	862 €	560 €	715 €
Club House football	17 418	12 901	14 191	12 064	13 289	2 654 €	1 987 €	2 419 €	1 983 €	2 171 €
Salle omnisports	38 933	37 589	38 599	24 708	26 742	5 932 €	5 790 €	6 580 €	4 061 €	4 369 €
La Ferme	8 923	8 925	8 259	6 950	6 717	1 530 €	1 594 €	1 298 €	1 472 €	1 313 €
Ecole maternelle Dolto	42 752	40 927	50 310	54 421	57 680	6 271 €	6 134 €	7 798 €	8 965 €	9 460 €
Mairie	14 921	15 251	24 047	26 923	21 054	2 564 €	2 513 €	3 929 €	4 643 €	3 693 €
Gymnase du Centre / Tir	14 852	17 129	17 942	12 382	16 714	2 682 €	2 130 €	2 927 €	2 224 €	2 634 €
Gymnase Bel Air	5 482	5 453	5 547	3 933	3 908	958 €	960 €	1 018 €	815 €	801 €
Ecole Claire Radreau	11 718	11 369	10 488	10 753	10 604	1 782 €	1 772 €	1 714 €	1 866 €	1 719 €
Ecole Claire Radreau 2	6 491	5 723	5 256	5 471	6 159	1 043 €	957 €	923 €	1 017 €	959 €
Bibliothèque Bel Air	5 836	3 975	14 675	18 969	18 440	955 €	728 €	2 337 €	3 171 €	3 031 €
Restauration scolaire Radreau					8 637					1 737 €
Fontaine - Place des fêtes	29 613	16 300	11 220	3 806	15 628	4 521 €	2 661 €	2 040 €	1 009 €	2 838 €
Sauvegarde des fruitiers	237	338	346	263	262	195 €	131 €	204 €	203 €	141 €
Station de pompage arosage	879	860	612	662	559	252 €	147 €	243 €	266 €	188 €
Clocher 1 rue des écoles	19	32	33	151	250	133 €	172 €	157 €	186 €	139 €
Communs 6 rue des écoles	1 234	1 249	1 264	1 384	1 492		324 €	273 €	353 €	307 €
Communs 8 rue des écoles	813	808	806	668	251		261 €	221 €	240 €	111 €
Communs 10 rue des écoles	409	392	396	391	396		203 €	174 €	197 €	134 €
Stand de tir 50 m	110	127	199	239	504	143 €	159 €	183 €	200 €	170 €
Total	295 550	283 661	318 358	288 081	313 163	46 078 €	44 902 €	53 880 €	50 444 €	52 989 €
Total Elec + Gaz	1 918 506	1 753 262	1 856 286	1 412 372	1 921 831	125 272 €	127 554 €	155 595 €	128 510 €	149 691 €

Gaz naturel : consommations corrigées en fonction de la rigueur climatique										
Bâtiment	Consommation annuelle (kWh)					Evolution 2018/2017	Evolution 2019/2018	Evolution 2020/2019	Evolution 2021/2020	
	2017	2018	2019	2020	2021					
Ateliers municipaux	39 060	21 511	11 620	9 565	8 744	-45%	-46%	-18%	-9%	
Ecole Champerriert	153 881	154 697	126 627	126 006	141 899	1%	-18%	0%	13%	
Maison pour tous	51 187	54 856	44 890	48 776	48 181	7%	-18%	9%	-1%	
Boulodrome / Buvette	53 300	55 175	59 870	49 368	58 930	4%	9%	-18%	19%	
Salle polyvalente	179 887	186 215	202 062	166 618	198 889	4%	9%	-18%	19%	
Vestiaires stade	66 625	68 968	74 838	61 711	73 662	4%	9%	-18%	19%	
Salle tennis de table	33 312	34 484	37 419	30 855	36 831	4%	9%	-18%	19%	
Salle omnisports	209 056	207 702	231 717	73 673	142 778	-1%	12%	-68%	94%	
La Ferme	69 802	58 516	67 517	58 462	63 324	-16%	15%	-13%	8%	
Ecole maternelle Dolto	313 403	313 403	370 662	312 888	412 511	0%	18%	-16%	32%	
Mairie	44 767	39 173	20 170	19 468	41 006	-12%	-49%	-3%	111%	
Gymnase Bel Air	54 036	56 928	51 605	48 924	48 840	5%	-9%	-5%	0%	
Ecole Claire Radreau	64 843	68 314	61 926	58 709	58 608	5%	-9%	-5%	0%	
Ecole Claire Radreau 2	97 264	102 471	92 889	88 063	87 913	5%	-9%	-5%	0%	
La Poste	85 123	85 408	89 305	73 733	63 552	0%	5%	-17%	-14%	
Bibliothèque Bel Air	91 181	97 549	73 247	77 360	68 303	7%	-25%	6%	-12%	
Total	1 606 727	1 605 371	1 616 363	1 304 178	1 553 974	0%	1%	-19%	19%	

Chauffage électrique : consommations corrigées en fonction de la rigueur climatique										
Bâtiment	Consommation annuelle (kWh)					Evolution 2018/2017	Evolution 2019/2018	Evolution 2020/2019	Evolution 2021/2020	
	2017	2018	2019	2020	2021					
Gymnase du centre	14 740	18 499	18 624	13 868	16 296	26%	1%	-26%	18%	
Ateliers municipaux	20 406	16 445	13 811	15 262	16 495	-19%	-16%	11%	8%	
Salle des sociétés	11 233	20 195	24 699	18 478	19 042	80%	22%	-25%	3%	
Club House football	17 287	12 804	14 730	13 512	12 957	-26%	15%	-8%	-4%	





Concernant le gaz, Madame la Maire précise :

- L'année 2020 avec le Covid n'est pas une année de référence ;
- Salle omnisports : diminution des consommations en 2021 due au changement des radiants gaz fin 2019 - début 2020 ;
- Maternelle Dolto : vigilance car augmentation des consommations en 2021 ;
- Mairie : la chaudière a été changée et la pompe à chaleur arrêtée ;
- Les 2 bâtiments Radreau 1 et Radreau 2 : la consommation est différente car le premier est isolé et l'autre non ;
- La Poste : également changement de chaudière.

Bernard DURY : « Pourquoi a-t-on arrêté la pompe à chaleur ? »

Sophie RADREAU : « Parce qu'on avait une nouvelle chaudière, qui fonctionnait mieux »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Il ne faut pas regarder uniquement les consommations, ce sont les tarifs des fluides qui importent. Ça a été vu avec le Conseil en Énergie Partagé, c'est-à-dire que faire tourner la pompe à chaleur en parallèle avec la chaudière pour la soulager nous revient plus cher que de ne faire tourner que la chaudière. C'est une chaudière à condensation. Après, ça peut évoluer ; si les tarifs du gaz augmentent de manière très excessive, effectivement il serait peut-être judicieux de remettre la pompe à chaleur. Chaque année, c'est une question que l'on se repose, puisque les tarifs évoluent de manière annuelle »

Agnès TRAVERSIER : « Par rapport à l'éclairage nocturne du stade... »

Sophie RADREAU : « Là, nous parlons du gaz »

Bernard DURY : « Est-ce qu'on sait faire des projections sur 2022, est-ce que ça ne sera pas transparent sur le budget vu les augmentations de l'énergie ? »

Sophie RADREAU : « La projection a été faite par rapport aux consommations de 2021 et aux tarifs estimés en 2022, cela a été fait puisque les dépenses relatives aux fluides correspondant à la projection ont été inscrites au budget primitif »

Concernant l'électricité, Madame la Maire précise :

- Point de vigilance sur la consommation électrique du boulodrome, à analyser avec l'Association ;
- Bibliothèque : forte augmentation de la consommation, des appareils étaient toujours en marche dans les vieux préfabriqués annexes, notamment la nuit. Nous les avons identifiés et ils ont été arrêtés ;
- Consommations de la fontaine et du stand de tir ;
- Plus forte consommation à Radreau 1 qu'à Radreau 2 : le nombre de classes est plus important.

Agnès TRAVERSIER : « Je suis revenu sur l'électricité. Dans les tableaux que tu m'as gentiment envoyés par mail l'autre jour, il y a dans les compteurs, l'éclairage nocturne du stade qui a été relevé le 20 février 2021 à 25 398 et le 20 février 2022 à 271 195 »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Il y a forcément une erreur. Je vais vérifier de suite. En effet, le relevé compteur de l'éclairage nocturne du stade est effectué, mais il n'apparaît pas dans le bilan des consommations car il est dérisoire par rapport aux consommations globales. J'ai le tableau sous les yeux, il y a bien une faute de frappe : en 2019 nous avons un index de 21 978, puis en 2020 un index de 23 846, puis en 2021 un index 25 398, en 2022, il faut lire 27 119.5 et non 271 195. Le 5 est de trop, ou la virgule est manquante, à moins que le compteur soit détraqué, donc nous vérifierons par acquis de conscience »

Christian BEDEZ : « La bibliothèque Bel-Air, je vois en 2020 : 18 969, et vous vous en inquiétez seulement en 2021, il y avait déjà un gros prorata, vous avez mis plus d'un an à vous inquiéter de la surconsommation »

Sophie RADREAU : « La surconsommation a commencé en 2019, je te rappelle que les élections ont eu lieu en mars 2020 et que nous avons pris nos fonctions fin mai 2020, il me semble que vous auriez pu vous en apercevoir aussi largement avant »

Suivi des consommations d'eau

	Conso 2017 (m ³)	Conso 2018 (m ³)	Conso 2019 (m ³)	Conso 2020 (m ³)	Conso 2021 (m ³)	Coût 2017	Coût 2018	Coût 2019	Coût 2020	Coût 2021
Ateliers municipaux	101	113	178	118	190	371 €	420 €	684 €	448 €	711 €
Champerriet	294	188	165	138	157	1 000 €	670 €	573 €	517 €	596 €
La Poste	268	246	183	170	173	916 €	863 €	526 €	626 €	652 €
Maison pour tous	57	40	32	20	31	228 €	177 €	522 €	113 €	155 €
Salle des sociétés	31	41	46	7	16	143 €	180 €	613 €	68 €	102 €
Salle omnisports	103	108	347	69	69	378 €	403 €	1 419 €	280 €	288 €
Distillerie	139	210	391	572	51	495 €	743 €	1 800 €	2 003 €	225 €
Fontaine	301	225	171	14	357	548 €	433 €	754 €	69 €	689 €
Halte-garderie	109	124	127	127	168	397 €	456 €	482 €	479 €	634 €
Mairie	71	71	84	65	81	273 €	280 €	546 €	267 €	330 €
Stand tir du Centre	2	2	2	1	0	48 €	50 €	485 €	47 €	46 €
Gymnase Bel Air	75	56	39	10	37	286 €	230 €	580 €	78 €	176 €
Ecole Claire Radreau	121	122	150	132	225	436 €	450 €	543 €	496 €	834 €
Ecole Claire Radreau 2	176	175	163	180	201	616 €	626 €	425 €	661 €	750 €
Bibliothèque Bel Air	100	75	74	80	258	368 €	293 €	462 €	318 €	949 €
Cimetière	3	19	19	19	14	47 €	70 €	72 €	77 €	71 €
Restauration scolaire					70					291 €
Ancienne école du Centre										
13 logements rue des écoles	615	708	776	906	786	2 077 €	2 412 €	2 675 €	3 852 €	2 797 €
Ecole maternelle Dolto	915	814	633	721	843	3 073 €	2 760 €	2 207 €	2 185 €	2 997 €
Salle polyvalente	678	551	366	210	119	2 291 €	1 880 €	1 105 €	764 €	463 €
Vestiaires stade	140	48	60	48	54	516 €	205 €	255 €	330 €	235 €

	Conso 2017 (m ³)	Conso 2018 (m ³)	Conso 2019 (m ³)	Conso 2020 (m ³)	Conso 2021 (m ³)	Coût 2017	Coût 2018	Coût 2019	Coût 2020	Coût 2021
Total eau patrimoine communal	4 299	3 936	4 006	3 607	3 900	14 506 €	13 600 €	16 728 €	13 678 €	13 985 €

Concernant l'eau, Madame la Maire précise :

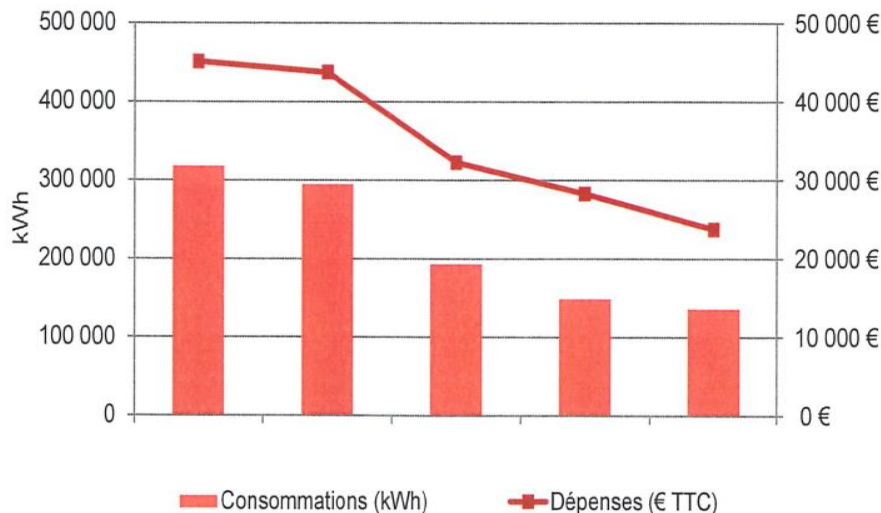
- Des consommations augmentent, notamment celles de la crèche, des écoles (qui peuvent être expliquées par le phénomène Covid : lavage des mains, nettoyage des classes), ainsi qu'au niveau de la fontaine ;
- Totaux : 4 000 m³, pour un coût annuel d'environ 15 000 € en moyenne.

Suivi des consommations d'éclairage public

Intitulé du poste	Lieu	Puissance souscrite jusqu'au 17/11/21	Puissance souscrite depuis 17/11/21	Consommation (kWh) (sept. à sept.)					Coût 2017	Coût 2018	Coût 2019	Coût 2020	Coût 2021	
				2017	2018	2019	2020	2021						
Rossignols	rue des Rossignols	1,8	1	5 657	5 196	2 947	2 140	2 139	795 €	763 €	536 €	462 €	429 €	Abaissement de 45% de 22h à 0h et de 65% de 0h à 6h ; 0,2 kW illuminations
Saint-père	rue des Pommières	6,0	2,0	24 524	24 251	19 923	5 017	5 372	3 081 €	3 110 €	2 895 €	1 275 €	1 121 €	4,5 kVA avant le 09/01/19 ; Abaissement de 40% de 22h à 0h et de 50% de 0h à 6h
HLM	rue Champperriet	5,5	1,7	22 543	20 627	8 872	7 119	4 644	2 686 €	2 526 €	1 605 €	1 459 €	999 €	2,7 kVA avant le 09/01/19 ; Abaissement de 30% de 22h à 0h et de 60% de 0h à 6h
Pralière	rue des Censiers	8,5	2,7	34 808	31 623	16 866	7 990	6 090	3 890 €	3 606 €	2 828 €	1 904 €	1 402 €	1,7 kVA avant le 09/01/19 ; Abaissement de 45% de 22h à 0h et de 60% de 0h à 6h ; 2,1 kW illuminations
RN 463	101, grande rue	2,3	0,8	3 513	3 563	3 867	4 277	2 478	617 €	640 €	694 €	765 €	503 €	Abaissement de 45% de 22h à 0h et de 65% de 0h à 5h ; 0,2 kW illuminations
Vignes	rue des Vignes	6,5	2,4	18 564	17 134	8 791	7 703	6 511	2 650 €	2 556 €	1 705 €	1 641 €	1 289 €	Abaissement de 40% de 22h à 0h et de 60% de 0h à 5h
Sous-roches	rue de sous-roches	4,8	4,8	10 561	9 921	9 882	9 633	4 545	1 624 €	1 595 €	1 641 €	1 668 €	971 €	Abaissement de 50% de 22h à 6h ; 0,7 kW illuminations
Lorday	rue des pins (école)	1,8	0,5	4 392	4 301	6 471	1 926	1 125	660 €	666 €	930 €	438 €	313 €	Abaissement de 50% de 22h à 6h
Foyer de l'enfance	rue des pins	3,4	2,9	8 067	6 918	12 798	11 253	9 655	1 215 €	1 121 €	1 813 €	1 694 €	1 396 €	Abaissement de 20% de 22h à 0h et de 30% de 0h à 6h ; 0,6 kW illuminations
Stade	rue du stade	7,4	1,8	20 628	18 098	6 700	5 006	5 274	2 962 €	2 757 €	1 571 €	1 435 €	1 217 €	Abaissement de 35% de 22h à 0h et de 65% de 0h à 6h ; 1,7 kW illuminations
Afficheur lumineux	Grande rue	1	0,2	1 515	1 529	1 553	1 108	903	271 €	281 €	293 €	252 €	223 €	Fonctionnement permanent
Feux clignotants	Rue du Mont Bart	1	0,2	907	908	919	972	795	207 €	214 €	222 €	236 €	211 €	Fonctionnement permanent
Feux carrefour Champperriet	Grande rue	3	0,1	485	467	475	461	419	178 €	181 €	392 €	407 €	325 €	Fonctionnement permanent
Rossignols 2	rue des Rossignols	1,0		3 563	3 677				480 €	513 €				
Foyer de l'enfance 2	rue des pins	1,8		13 449	12 608				1 625 €	1 564 €				
2 ^{ème} tranche Hauts Bavans	rue des Vergers	6,0	7,1	18 588	16 445	28 238	28 941	28 455	2 602 €	2 428 €	3 824 €	4 026 €	3 701 €	Pas d'abaissement ; 0,6 kW illuminations
Champ du prêtre	rue Cuvier	1,0	1,6	5 000	5 017	4 864	5 464	5 039	643 €	658 €	663 €	753 €	694 €	Abaissement de 25% de 22h à 0h et de 33% de 0h à 6h ; 0,3 kW illuminations
Champs de Rondot	rue des Fleurs	5,0	2,5	13 329	11 619	13 218	8 252	7 011	1 939 €	1 800 €	2 036 €	1 532 €	1 228 €	Abaissement de 35% de 22h à 0h et de 55% de 0h à 6h ; 0,3 kW illuminations
Coquelicots	rue des Coquelicots	9,0	8,3	26 778	24 751	24 042	22 120	24 892	3 781 €	3 647 €	3 685 €	3 586 €	3 557 €	Chute de la puissance consommée de 7,5 kW à 3,4 kW à partir du 01/01/22
Charbon	rue de la charbonnière	4,6	1,9	16 248	15 677	6 322	4 790	5 266	2 209 €	2 195 €	1 221 €	1 088 €	999 €	Abaissement de 35% de 22h à 0h et de 50% de 0h à 6h ; 0,2 kW illuminations
Campenottes	rue des Campenottes	3,0	1,4	12 403	12 036	4 458	3 250	3 261	1 636 €	1 630 €	837 €	728 €	650 €	Abaissement de 45% de 22h à 0h et de 60% de 0h à 6h
Village	rue de la dime	7,5	2,7	25 350	24 599	8 251	8 631	8 395	3 476 €	3 470 €	1 755 €	1 863 €	1 576 €	Abaissement de 30% de 22h à 0h et de 40% de 0h à 6h ; 0,6 kW illuminations
Loisement CRL	rue des Bleuets	6,0	1,8	12 367	12 052	4 208	3 154	4 012	1 939 €	1 954 €	1 138 €	1 061 €	970 €	Abaissement de 45% de 22h à 0h et de 65% de 0h à 6h
Champ du prêtre 1	rue Cuvier	0,6		3 684	2 597				462 €	354 €				
Champ du prêtre 3	rue Cuvier	0,9		16 016	13 484				1 806 €	1 562 €				
Champs de Rondot 2	rue des Fleurs	1,5		5 812	5 687				780 €	784 €				
Champs de Rondot 3	rue des Fleurs	2,1		6 455	6 686				910 €	956 €				

	2017	2018	2019	2020	2021	Coût 2017	Coût 2018	Coût 2019	Coût 2020	Coût 2021
Total éclairage public	318 192	295 188	193 665	149 205	136 281	45 134 €	43 732 €	32 281 €	28 272 €	23 773 €

Evolution des consommations et dépenses pour l'éclairage public



Concernant l'éclairage public, Madame la Maire précise :

- l'intérêt de passer à l'éclairage public Led.

Agnès TRAVERSIER : « J'ai une question plus précise concernant la fontaine. Dans l'article paru dans l'Est Républicain... »

Sophie RADREAU : « Là, on est sur les consommations électriques de l'éclairage public, nous allons bien parler de la fontaine, mais avant cela, y a-t-il des questions sur les consommations de l'éclairage public ? »

Agnès TRAVERSIER : « Dans cet article, tu marques que la fontaine... »

Sophie RADREAU : « Ce n'est pas moi qui ai rédigé l'article »

Agnès TRAVERSIER : « C'est écrit renseignements pris auprès du maire Sophie RADREAU »

Sophie RADREAU : « Oui d'accord, mais ce n'est pas moi qui ai signé l'article »

Agnès TRAVERSIER : « La journaliste a dû inventer les 1 200 m³ de fuite par an »

Sophie RADREAU : « Elle a mis 1 350 au lieu de 357 »

Agnès TRAVERSIER : « Elle a mis 1 200 m³ par an. Ce qui fait quand même 1 200 000 »

Jean-Luc MARTINO : « Il y a en effet une erreur... Il faut même multiplier par 2 pour avoir une consommation annuelle, 357 m³ multiplié par 2, soit 714 m³ »

Agnès TRAVERSIER : « Dans l'article, il a des chiffres erronés et il n'y a pas de démenti, donc la population part là-dessus »

Sophie RADREAU : « L'article, ce n'est pas moi qui l'ai demandé. La journaliste a écrit ce qu'elle a compris. Je ne vais pas demander de rectificatif pour la consommation d'eau de la fontaine, je ne pense pas que ce soit capital »

Agnès TRAVERSIER : « Si, parce que pour les gens, 1 200 m³ d'eau perdus tous les ans, ils se disent que c'est quand même important »

Jean-Luc MARTINO : « Plus de 350 m³, c'est déjà énorme »

Agnès TRAVERSIER : « Ça a toujours été à peu près la même consommation, nous n'avons pas 350 m³ de perte. C'est comme d'habitude, hormis quand elle était en travaux »

Jean GATSCHINE : « L'eau est censée être conservée, il ne devrait pas y avoir de perte d'eau normalement »

Agnès TRAVERSIER : « Quand tu la vides, tu es bien obligé de remettre de l'eau... Elle est vidée quand il y a des travaux »

Bernard DURY : « Hormis l'évaporation, il ne devrait pas y avoir de perte »

Sophie RADREAU : « La fontaine n'a pas un volume de 350 m³ »

Agnès TRAVERSIER : « Il n'y a pas non plus 200 m³ de perte, il y a quand même de l'eau qui est consommée pour la fontaine, la perte n'est pas si énorme que ça »

Sophie RADREAU : « Si elle ne fuit pas, tu ne peux pas consommer 350 m³ »

Bernard DURY : « 350 m³ c'est beaucoup, c'est clair qu'il y a une fuite, qui aurait pu se traiter »

Sophie RADREAU : « Le but c'est de rénover complètement cette fontaine, pas de faire du simple taccage inefficace. Donc pour prendre le temps de la réflexion, la commission Environnement s'est penchée sur la question, soit nous la laissons sans rien car il n'était pas envisageable de la remettre en service en l'état, soit nous trouvions une solution provisoire. Un travail a été fait en commission, et pour que le centre du village soit joli, le choix a été fait de mettre des fleurs. Nous avons respecté le travail des conseillers municipaux membres de cette commission et avons décidé de mettre la fontaine en fleurs. Nous n'avons pas décidé de raser la fontaine, mais de mettre des fleurs de façon provisoire pour se donner le temps de nous pencher sur une vraie rénovation de la fontaine, en prenant en compte les consommations d'électricité et d'eau de cette fontaine qui sont énormes »

Agnès TRAVERSIER : « Pas autant que la mairie, comme ce qui est indiqué dans l'article »

Sophie RADREAU : « La fontaine consomme les $\frac{3}{4}$ de la consommation électrique annuelle de la mairie pour seulement six mois de fonctionnement par an »

Agnès TRAVERSIER : « En électricité, il n'y a pas que la fontaine sur ce compteur-là, il y a la place des fêtes »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « La consommation estimée est dérisoire, et elle est retirée de la consommation globale de ce compteur par le Conseiller en Énergie Partagé de PMA, pour que ce bilan soit au plus près de la réalité. La pompe est très énergivore, elle est puissante. »

Sophie RADREAU : « Il faut ajouter que depuis le vendredi 3 juin, le premier niveau de l'alerte sécheresse a été déclenché. Il en découle des restrictions d'usage de l'eau, notamment l'obligation de couper les fontaines qui peuvent l'être. Toutes les fontaines du village qui pouvaient être coupées l'ont été. La fontaine de la Place Centrale n'aurait pas fait exception, si elle était en marche, nous aurions été contraints de la couper dès le 3 juin. Il n'y a pas lieu de faire une polémique sans fin pour cette fontaine. La Commission Environnement-Aménagement urbain-Patrimoine va travailler sur une vraie rénovation de cette fontaine, afin d'envisager moins de consommations d'eau et d'électricité. Nous sommes en train de changer de monde, on s'en aperçoit, il faut que l'on fasse attention à nos utilisations d'eau car nous en manquons déjà, et également à nos consommations électriques car les prix augmentent »

Jean-Luc MARTINO : « Une fois de plus, je le répète, on est sur six mois d'utilisation. Et tous les bâtiments fonctionnent sur un an. Donc il faut remettre un peu tout cela au même niveau. Cette consommation est énorme. On consomme environ 100 m³ par an pour un ménage ; la fontaine consomme donc sur 6 mois l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de 3.5 ménages, rapporté sur 1 an, sa consommation correspond à la consommation annuelle moyenne de 7 ménages »

Agnès TRAVERSIER : « On n'a pas dit que c'était peu. Mais par rapport aux 1200 m³ avancés »

Jean-Luc MARTINO : « Il a été dit que c'était de l'eau de source, qu'on ne devrait pas la couper... En plus, vous savez très bien que c'est de l'eau potable qui est remise automatiquement à l'aide d'une électrovanne dans la fontaine quand son niveau s'abaisse. On ne peut pas fonctionner comme ça »

Bernard DURY : « C'est vrai que ce n'est pas acceptable, 357 m³, c'est beaucoup trop. Il faut traiter les fuites »

Jean-Luc MARTINO : « En période de sécheresse, les sols travaillent ; là on est sur des sols durs et empierrés donc forcément il y a des failles qui peuvent s'ouvrir. Il faut faire vraiment un traitement complet de cette fontaine dans un esprit de développement durable avec des consommations maîtrisées. Il faut probablement revoir la puissance de cette pompe, les jets sont quand même énormes. Pour mettre en mouvement l'eau dynamiquement de cette manière, après avoir demandé, on utilise une pompe d'une puissance de 6 kW, c'est énorme »

Bernard DURY : « C'est vrai que c'est de l'agrément, c'est de la fraîcheur, mais on n'a pas grand-chose à Bavans »

Sophie RADREAU : « Oui, mais aujourd'hui, la fraîcheur et l'agrément, nous ne l'aurions déjà plus puisque je vous rappelle que nous aurions été contraints de couper la fontaine dès le 3 juin dernier »

Agnès TRAVERSIER : « C'est dommage qu'il n'y ait pas eu de devis demandé avant de la remplir de terre. »

Brigitte ROY : « Quand la place a été refaite, vous n'avez pas demandé de devis ? »

Agnès TRAVERSIER : « Il y a eu une rénovation de la fontaine qui a été faite, qui n'a peut-être pas tenu, mais elle a été faite »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « L'esthétique, mais pas l'intérieur. Pour l'intérieur, on avait pris le parti de faire une peinture étanche en interne, en régie, mais cela reste du taccochage, du dépannage, nous n'avons pas traité le problème en profondeur. Nous avons un devis, il me semble que Madame BUSSON l'a présenté en commission, mais son montant est important »

Christian BEDEZ : « Pas vu, je suis désolé »

Christine BUSSON : « Monsieur BEDEZ, même quand vous avez des informations, vous n'en tenez pas compte »

Christian BEDEZ : « Je suis le chat noir »

Christine BUSSON : « Vous prenez ce qui vous intéresse et vous trompez les gens quand vous leur racontez vos salades »

Christian BEDEZ : « Ah bon ? »

Christine BUSSON : « Oui tout à fait, parce que quand les gens sont venus te demander des explications, ce n'est pas du tout le discours que tu leur as tenu, ils sont très surpris de savoir que la fontaine consomme beaucoup, que la fontaine fuit, et ils sont surtout très surpris de ne pas avoir entendu le mot provisoire. Pour eux, on rasait la fontaine »

Christian BEDEZ : « Je n'ai jamais dit ça. Puisqu'on est en conseil, qu'on se voit Madame BUSSON, croyez bien ce que vous voulez, j'ai ma conscience pour moi, et j'en suis très fier »

Christine BUSSON : « Si en commission, vous ne comprenez pas tout ce qui est dit... »

Christian BEDEZ : « En commission, quand vous aurez la possibilité de regarder un peu, je suis peut-être un « calimero », il est très rare que je puisse être présent en commission parce que je travaille encore, je suis encore un des seuls à travailler parmi ceux qui font partie de votre commission. D'ailleurs, je ne serai pas là la semaine prochaine et je m'en excuse dès aujourd'hui, je ne vous enverrai pas de mail pour vous dire que je ne serai pas là, on est bien d'accord ? Quand j'aurais des comptes-rendus de commissions comme il se doit, comme il se devrait, soit par mail, soit par papier, je pourrai argumenter vos dires »

Sophie RADREAU : « Pourquoi ? tu n'as pas de comptes-rendus ? »

Christian BEDEZ : « Non, je n'ai pas de comptes-rendus... ou bien après, donc je ne peux pas en discuter »

Christine BUSSON : « Tu ne peux pas l'avoir le lendemain évidemment »

Christian BEDEZ : « Je ne peux pas en discuter. Et quand je ne suis pas présent parce que je travaille, je le répète encore. On avait bien dit au départ qu'on ferait du bon boulot ensemble, on était d'accord tous les deux, et où est-ce qu'on en est aujourd'hui ? à se chamailler »

Christine BUSSON : « Ah oui ? Ça fait plaisir ! Heureusement que j'ai des collègues qui étaient là. Effectivement, tu as dit qu'on devait travailler en bonne intelligence »

Christian BEDEZ : « Tout à fait... »

Christine BUSSON : « Prendre des éléments d'une commission pour aller faire... »

Christian BEDEZ : « Mais je n'ai rien dit, vous croyez ce que vous voulez. Si vous avez des gens dans les rues de Bavans qui vous racontent des bobards et que vous les croyez, tant mieux pour vous, j'ai ma conscience pour moi et je ne vais pas déblatérer des bêtises »

Jean-Pierre CONTET : « Peut-on passer à autre chose s'il vous plaît ? »

Christian BEDEZ : « Si tu veux, on va peut-être passer à autre chose, parce que là on va partir en eau de boudin... »

Agnès TRAVERSIER : « Est-ce qu'il est possible de voir ce devis ? »

Christine BUSSON : « C'est un devis de re-taconnage, et nous avons pris la décision de ne pas le refaire puisque de toutes façons, ce n'est pas la solution. Du taconnage qui est fait tous les deux ans et qui ne tient pas, ce n'est pas la solution qui a été retenue »

Agnès TRAVERSIER : « Il y a bien eu un devis demandé ? C'est ça la question au départ »

Christine BUSSON : « Oui, les gens de l'entreprise ÉRIGE sont venus il y a un an environ, ils avaient déposé un devis qu'on n'a pas retenu, parce que, justement, c'est à nouveau du provisoire qui tient un an, qui tient deux ans, et vu les chiffres des consommations, la décision a été prise de ne pas recommencer sous cette forme-là, ce qui était fait depuis des années. Voilà pourquoi on a interrompu ces rénovations provisoires de taconnage pour faire quelque chose de plus sérieux et de plus définitif. On en reparlera évidemment, on va faire venir des professionnels qui vont étudier toutes les possibilités pour avoir matière à rediscuter et retravailler. Cette décision a été mise au vote en commission, il y a eu 4 voix POUR et 2 voix CONTRE, nous sommes en démocratie, et en démocratie, on respecte ce qui est décidé. Et c'est pour cela que l'on a mis de la terre et des fleurs dans cette fontaine en attendant de pouvoir faire des travaux plus conséquents »

Agnès TRAVERSIER : « À mon avis, pour faire la rénovation de cette fontaine, dans peut-être plusieurs années, il aurait peut-être été plus judicieux, même s'il n'y a pas d'argent pour le faire, de faire des devis avant de la remplir, car pour faire des devis, il faudra la vider »

Christine BUSSON : « L'entreprise ÉRIGE a vu la fontaine vide et a tous les éléments nécessaires pour faire des devis pour des travaux plus conséquents, donc nous sommes en attente d'avoir ces devis »

Agnès TRAVERSIER : « Dans combien de temps ? »

Christine BUSSON : « Je ne sais pas, j'ai prévu de les contacter »

Sophie RADREAU : « Il n'y a pas d'urgence absolue à avoir ce devis entre les mains, la fontaine ne peut même pas être mise en route et ce n'est pas des travaux qui ont été inscrits au budget »

Agnès TRAVERSIER : « Si le devis doit être actualisé, si les travaux se font dans 3 ans, comme le disait Monsieur MARTINO, le sol aura peut-être bougé, d'autres éléments auront peut-être bougé... »

Christine BUSSON : « Ils ont les éléments pour faire des devis. Nous les étudierons quand nous les aurons »

Agnès TRAVERSIER : « Un autre point, les commissions ne sont pas là pour décider, elles donnent un avis, et c'est le Conseil Municipal qui décide »

Sophie RADREAU : « Nous n'allions pas passer au Conseil Municipal le fait d'arrêter la fontaine. »

Christine BUSSON : « Parce que c'est certainement très important de mettre de la terre dans une fontaine pendant un an ! Forcément, c'était vital pour la vie de Bavans ! Aussi vital que la pétition qui annonçait que la fontaine était supprimée ! »

Agnès TRAVERSIER : « Il est indiqué 'La commission a décidé', or la commission ne doit pas décider, elle donne un avis »

Sophie RADREAU : « Agnès, nous avons des commissions municipales qui travaillent sur un sujet. Un débat a lieu au sein de la commission. Un vote est effectué. Après, en réunion de municipalité, nous tenons compte du travail des conseillers municipaux, c'est tout de même la moindre des choses. La décision d'arrêter ou non la fontaine n'a pas à faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal »

Agnès TRAVERSIER : « On l'a remplie de terre, on aurait préféré qu'elle reste en l'état sans eau et sans terre »

Brigitte ROY : « Pour qu'elle serve de poubelle »

Agnès TRAVERSIER : « Elle est restée plus d'un an sans eau et elle n'a jamais servi de poubelle »

Sophie RADREAU : « Je pense que tout le monde a pu s'exprimer sur le sujet de la fontaine »

Christian BEDEZ : « Pour la fontaine, on est en restriction d'eau. Dimanche soir, j'ai vu... »

Sophie RADREAU : « Tu as vu les jets fonctionner sur le stade avant 20h, c'est cela que tu veux évoquer. Dès le lendemain matin, j'ai rappelé le responsable des ateliers, il y avait en effet une erreur dans la programmation horaire des jets qui arrosaient le stade, donc ça été réglé cette semaine. Les jets fonctionnent bien avant 8h le matin, ce qui était déjà le cas dimanche, et après 20h le soir. Le problème a été résolu »

Patrick LORDIER : « Le soir, on arrose à partir de minuit »

Christian BEDEZ : « C'était le sens de ma question : à partir de quand on met en route ces jets de façon à ce que le sol ait le temps de se rafraîchir et absorbe beaucoup mieux l'eau, plutôt que d'envoyer comme ça. Merci »

III – Rapports des Commissions

→ COMMISSION « SÉCURITÉ – ACTION SOCIALE – COMMUNICATION »

séance du 08 avril 2022

– rapporteur Jean-Pierre LOUYS ↗

Action Sociale

- Épicerie Solidaire

Nous avons rencontré les représentants de la Banque Alimentaire du Doubs le 25 janvier 2022.

Lorsqu'elle accompagne la structure avec laquelle elle travaille, la Banque Alimentaire établit une convention partenariat dont la cotisation annuelle est de 80 €.

Elle facture les produits livrés 0.15 € / kg quel que soit le type de produit.

L'évaluation moyenne se situe autour de 15 kg de produits / famille / semaine.

Sur l'exemple de Bavans et sur une base de 25 familles bénéficiaires, le coût annuel des produits livrés s'élèverait à environ 3 000 €, financé en presque totalité par la participation forfaitaire versée par chaque bénéficiaire.

Cette participation sera définie en fonction de la composition de la famille.

Nous travaillons actuellement avec le CCAS à l'élaboration d'une charte.

- Retour sur Opération Entraide Ukraine

Grande générosité des Bavanais et beau succès de cette opération organisée entre le 1^{er} et le 4 mars et qui a permis de collecter l'équivalent d'une camionnette de nos ateliers.

La collecte a été acheminée sur la commune de Montenois qui était en relation avec l'association Soutien Ukraine 25.

- Reprise des appels téléphoniques aux seniors durant le 1^{er} trimestre.

Sécurité

- Vidéoprotection

La Société SEEB Sécurité de Magny Jobert (70), retenue pour la vidéoprotection de notre ville, a commencé les travaux d'installation.

Nous sommes dans l'attente de la réalisation des raccordements au réseau électrique par Enedis qui a pris un peu de retard.

Nous espérons que le dispositif sera actif fin juin. À terme, ce sont 22 caméras qui seront installées sur le territoire de la commune.

Un dossier de subvention FIDPR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) a été déposé auprès de la Préfecture du Doubs.

- Le projet de sécurisation des abords de l'école Radreau a été mis au budget. Nous reverrons le Bureau du Paysage pour affiner la solution que nous retiendrons.

- Les travaux signalétiques aux intersections de la rue des Vergers traversant la piste cyclable sont terminés (marquage au sol et panneaux « cédez le passage »).

Cloé DEVAUX : « Juste une petite question concernant le code de la route : en parlant de ces intersections, c'est des priorités à droite pour les gens qui sortent des rues ? Est-ce que la balise n'est pas juste pour la piste cyclable ? Ce n'est pas des priorités à droite, on est d'accord ? »

Jean-Pierre LOUYS : « C'est des "cédez le passage" »

Communication

- Guide écocitoyen

Dans le but d'inciter chacun d'entre nous à participer à un développement écocitoyen au sein de notre ville, nous avons réalisé un petit Guide écocitoyen afin de définir les gestes du quotidien que nous pouvons avoir dans nos maisons, nos modes de transports, nos façons de consommer, nos relations avec la nature, l'eau, l'air et le bruit.

Il a également permis de recenser les actions déjà mises en place à l'échelon de la ville.

- Memorial-Day

Cet événement en mémoire au soldat américain enterré au cimetière de Bavans a été organisé à la fin du mois de mai, en association avec la classe de CM2 de l'école Radreau.

- Site Internet

Réunion avec M. SARKISSIAN pour transmission des rubriques et des éléments les composant.

- Projet avec la Société GIROD MEDIAS d'une nouvelle signalétique plus moderne et qui associe lieux de la ville et commerces.

Agnès TRAVERSIER : « Concernant la vidéoprotection, est-ce que les caméras de la Place Centrale sont actives ou pas ? »

Jean-Pierre LOUYS : « Elles sont comprises dans le dispositif »

Agnès TRAVERSIER : « Qui sera autorisé à les visionner ? »

Jean-Pierre LOUYS : « La gendarmerie et Madame la Maire »

Agnès TRAVERSIER : « J'ai vu qu'il y en aurait 22 au total, quel est le coût de fonctionnement ? »

Sophie RADREAU : « Nous n'en avons pas puisqu'il n'y a pas de contrat de maintenance. C'est pour cela que nous avons choisi cette société, car le coût des contrats de maintenance associés à l'offre était très important »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « C'était de l'ordre de 10% du coût d'achat par an »

Agnès TRAVERSIER : « Et l'électricité, les abonnements électriques ? Il y a bien une consommation »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « On peut faire un estimatif. En fait il y avait deux possibilités : soit des caméras qui sont alimentées directement par le réseau électrique, soit des caméras qui sont autonomes c'est-à-dire qui fonctionnent avec des batteries qui se rechargent le soir à l'aide du réseau d'éclairage public ou à l'aide d'un mini-panneau solaire. Les caméras autonomes sont très chères, et vu la fréquence de renouvellement des batteries, il est plus intéressant de se raccorder au réseau et de brancher une caméra qui va coûter environ 2 000 €, plutôt que d'acheter une caméra qui va coûter 7, 8, ou 9 000 € et pour laquelle il faudra renouveler les batteries. Ils indiquent une durée de vie de 5 ans en règle générale, mais bien souvent, il est nécessaire de renouveler les batteries au bout de 3 ou 4 années d'utilisation. Il y a forcément un coût de fonctionnement lié aux consommations des caméras et antennes relais raccordées au réseau, mais qui est dérisoire par rapport au coût d'investissement initial et au coût du renouvellement des batteries, si nous avons opté pour des caméras autonomes »

Agnès TRAVERSIER : « Le retrait de la photo du Mémorial Day ? »

Jean-Pierre LOUYS : « Sans commentaire »

→ COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMÉNAGEMENT URBAIN – PATRIMOINE »

séance du 20 avril 2022

– rapporteur **Christine BUSSON** ⇨

ENVIRONNEMENT

Nettoyage de printemps

Il a eu lieu le samedi 26 mars.

Les Associations présentes sont toujours les mêmes. Elles ont nettoyé leurs secteurs habituels.

► *Repenser notre communication pour essayer de sensibiliser et motiver les acteurs.*

⇒ À NOTER : désormais le nettoyage d'automne aura lieu le dernier week-end de SEPTEMBRE, celui de printemps le dernier week-end de MARS.

Entretien des espaces verts

- L'évolution climatique (chaleur et risque de manque d'eau) nous oblige à repenser, sans perte de qualité, à une gestion plus respectueuse de notre environnement.

En pratique, dans le cadre de la gestion différenciée des espaces verts, les espaces de tonte seront identifiés pour être gérés différemment, sachant que les grandes rues, espace près du Monument... resteront entretenus normalement.

Une carte de la commune servira de base de travail pour déterminer les différentes zones et *des panneaux d'informations seront réalisés.*

- Proposition est faite à la Commission d'installer des ruches avec un double objectif : un objectif écologique pour la sauvegarde des abeilles et un évident intérêt pédagogique (en collaboration avec un apiculteur qui les gèrerait dans une zone restant à déterminer).

► *Pour des raisons de sécurité, la Commission refuse.*

Dépôts sauvages

390 participants à une réunion en VISIO le 7 avril 2022.

Aucune solution n'a été trouvée. Les caméras installées sur les points de collecte arrivent à limiter les incivilités mais les dépôts isolés en campagne ou dans les villes restent ingérables.

AMÉNAGEMENT URBAIN ET PATRIMOINE

L'entrée de Bavans côté Lougres a été repensée et joliment réalisée par les ateliers. Lors des premières réunions, il avait été proposé d'y adjoindre un autre panneau.

► On recherche pour retrouver la proposition et compléter l'installation.

Aux contraintes climatiques et écologiques viennent s'ajouter les contraintes matérielles : l'augmentation des tarifs de l'électricité, du gaz et les restrictions d'eau en période de sécheresse.

La fontaine du Centre a des fuites : depuis des années, des travaux récurrents ont été faits pour pouvoir la mettre en eau mais la conjoncture actuelle ne se prête guère aux réparations provisoires qui génèreraient des frais d'investissement et des frais occasionnés par les dépenses en eau et en électricité.

ACTUELLEMENT, deux solutions se présentent : soit la laisser en l'état, soit y mettre des plantations.

Après de longs échanges sur le sujet, un vote est proposé aux membres de la Commission :

➤ 4 voix pour les plantations contre 2 voix pour la laisser en l'état.

➤ Vote entériné par la Municipalité le lundi 25/04/2022.

► Donc la fontaine recevra des plantations pendant quelques années en attendant une rénovation complète nécessitant un gros budget.

► Un devis complet sera demandé aux entreprises habilitées pour pouvoir se projeter et chercher des aides correspondantes.

Cimetière

Les places commencent à manquer : il est urgent de faire le point sur les places disponibles et sur celles susceptibles de le devenir. Un travail mené il y a quelques années pourrait être repris en tenant compte des dernières dispositions réglementaires. Cf / Formation des élus 8 mars 2022.

À intégrer à la réflexion : le projet d'un nouveau cimetière évoqué en 2009 (+ arrêté préfectoral).

Un groupe de travail sera constitué avec des volontaires de la Commission « Patrimoine » auquel s'adjoindra un groupe de la Commission « Cimetière » pour mettre à plat tous ces éléments.

Le Souvenir français a demandé que le carré militaire soit rafraîchi. Le travail sera réalisé aux prochaines vacances par un atelier jeune citoyen organisé par le CCAS.

DIVERS

- Demandes de subventions pour rénovation de façades : les critères d'éligibilité sont fixés par délibération du Conseil municipal. La dernière délibération date du 16 mars 2022.

- Signalement nous a été fait en mairie d'un « squatt » récurrent dans le château du Lorday. La gendarmerie prévenue y fait des rondes. Le propriétaire est également prévenu.

- Élagage rue des Mirabelles juste à côté du point de vue : une demande écrite faite par un particulier avait été envoyée en mairie. Les arbres récemment coupés, viennent d'être évacués comme il était recommandé dans l'accord donné en 2017.

- Au centre du village, des tuyaux VEOLIA traversent une propriété privée. Il semblerait qu'un de ces tuyaux puisse s'être affaissé car des graviers et de la terre obstruent le regard. Vérification va être faite par les services concernés.

- Rue des Cerisiers (depuis la rue des Acacias jusqu'en haut), les automobilistes déplorent le manque d'un tracé médiant qui permettrait de se repérer et éviterait que les virages soient régulièrement coupés par ceux qui viennent en face souvent à grande vitesse.

- La rue de la Combe Saint-Père est très fréquentée depuis l'arrivée de nouveaux habitants. Les riverains souhaitent qu'un plan de circulation puisse être étudié pour pallier la vitesse et la dangerosité à la sortie sur la rue des Cerisiers.

Sophie RADREAU : « Les panneaux d'entrée et de sortie de ville côté Présentevillers ont été volés le week-end dernier, nous en avons commandé d'autres »

Christine BUSSON : « Et là, c'est le panneau qui a été élaboré et qui est déjà installé à certains endroits, pour expliquer le principe de la tonte différenciée. Nous avons volontairement laissé pousser l'herbe plus que d'habitude, et la fréquence des tontes a été abaissée. Ces panneaux à proximité des zones concernées permettent d'expliquer aux habitants le principe et les bienfaits de cette tonte raisonnée »

Agnès TRAVERSIER : « J'ai une question par rapport au compte-rendu : des personnes qui habitent rue de la Côte sont à nouveau envahies de chats, ils margotent... »

Sophie RADREAU : « On va s'en occuper »

Christine BUSSON : « On a aussi le problème dans un autre secteur »

→ COMMISSION « CULTURE – ANIMATION – ASSOCIATIONS »

séance du 18 mai 2022

– rapporteur Jasmine HERGAS ↻

Fête de la Musique

Après deux années d'absence pour cause de situation sanitaire, la Fête de la Musique est de retour.

Une réunion sur l'organisation de la journée a eu lieu le 27 avril.

Rappel : les groupes se produiront le samedi 25 juin Place du Marché (ou des Fêtes) de 18h à 1h30.

Les groupes devront être présents environ 40 mn avant l'heure de programmation affichée ci-dessous :

18h45/19h45 : SUPER GREEN

20h10/21h10 : LIZERNE

21h30/22h30 : NOT STYL

22h50/23h50 : LTR

0h10/1h10 : LARSEN

Les fiches techniques (plan de scène, nombre de retours, arrivées électriques etc...) seront remises à M. GUIRAO de RG EVENTS, dont les coordonnées ont été transmises aux groupes.

Les tickets boisson/repas offerts par la municipalité seront remis en mains propres aux musiciens le jour de la manifestation.

Forum

Une réunion a eu lieu le 12 mai.

Le déroulé de la journée est le suivant :

8h30/11h30 installation

11h30/1h15 temps de convivialité

13h30/18h FORUM

Une fiche recensant les besoins sera envoyée.

Les clubs "Karaté", "Tennis de table" et "Les Esprits Geeks" proposent de faire des démonstrations sur la scène de la salle polyvalente.

A la question « Qui souhaite tenir la buvette/restauration ? », l'AGASC MPT a répondu favorablement.

L'idée de tombola suggérée par certains n'a pas été retenue par la Commission car ce n'est pas dans l'esprit d'un Forum des associations.

Divers

Renouvellement de la convention entre l'animatrice sportive et Relais petite enfance, Multi-Accueil les Tourtereaux de Bavans et LAEP du Centre Social AGASC concernant l'éveil corporel dans la salle de gymnastique.

Agnès TRAVERSIER : « C'est dommage que sur les affiches de la fête de la musique ne soient pas nommés les groupes »

Jasmine HERGAS : « On nous l'a fait remarquer, nous veillerons à leur ajout l'année prochaine »

Bernard DURY : « Il faut noter que le forum sera le 11 septembre »

Jasmine HERGAS : « Oui, je n'ai pas rappelé la date dans le compte-rendu »

→ **COMMISSION « ATELIERS MUNICIPAUX – TRAVAUX – FORÊT – CIMETIÈRE »**
séance du 29 avril 2022

– **rapporteur Patrick LORDIER** ↗

FORÊT

- Bilan provisoire affouage 2022

- **56 affouagistes** dont 4 personnes en dehors de la date d'inscription.
- **27 lots** de 5 stères, **15** de 10, **10** de 15, **6** de 20. Total **555 stères**.
- **45 stères** vendus à une personne extérieure.
- **25 stères** offerts à l'association "Fort du Mont-Bart".

TOTAL : 625 stères.

Reste à exploiter : environ **55 à 60 stères**.

Deux personnes étaient intéressées pour acheter du bois déjà façonné et vendu par la commune. Aucun bûcheron n'est intéressé, pas assez rentable.

L'entreprise ACCO-FORÊT a acheté à la commune en 2014, **100 stères** de bois dans l'ancienne carrière chemin de Sainte-Marie, pour la somme de **700,00 €**. Ce bois n'a pas été coupé, l'entreprise demande soit de faire l'exploitation dans les mois à venir, soit le remboursement de la somme déjà versée. Refus de la Commission. Une solution de remplacement sera proposée en lui laissant dans un premier temps le reste de la coupe 2022.

Une autre personne est intéressée pour façonner la bille de merisier abattue rue des Pins. La Commission donne son accord.

- Prolongation du chemin Gérard Audouze

Un devis est proposé par l'ONF, de **43 476,00 € TTC**, pour une longueur de 400 ml. Ces travaux sont subventionnés à 40%. Début des travaux : 2023.

Un devis de **2 220,00 € TTC** est proposé par l'ONF pour le montage des dossiers et la demande de subvention.

- **Devis travaux forestiers ONF 2022 : 10 776,92 € TTC.**

Il a été décidé par les membres de la Commission qu'une vérification de ces travaux sera faite par les garants à chaque fin de chantier.

- Une facture de **896,50 €** a été réglée à l'entreprise ACCO-FORÊT pour l'abattage de 11 arbres dangereux sur le parcours vita, route du Mont-Bart et rue des Pins. Ces arbres ont été mis à l'affouage.

Autre facture de **612,00 € TTC** pour abattre 4 arbres rue des Rossignols en bordure de trottoirs. Les arbres ont été récupérés par les ateliers.

Facture ONF pour les frais de garderie forêt de Bavans : **8 356,40 € TTC soit 12% des ventes.**

- Un devis pour refaire le chemin de Sainte-Marie est proposé par l'ONF pour la somme de **24 414,00 €** pour 600 ml. Recherche de subvention.

- Recettes

Vente de bois aux entreprises forestières : **56 320,62 € HT.**

Affouage : **6 020,00 € TTC.**

Reste à venir la vente des épicéas à l'entreprise CALVI, estimation 4 000,00 €.

- Plan de relance pour le reboisement

Une provision de **16 500,00 €** a été actée.

Subvention de l'État 80% : **12 225,74 €**.

- Divers bois

- Une habitante près de la fontaine du Dodu demande qu'un arbre soit abattu car elle craint qu'il ne tombe sur sa maison. Devis en cours.
- Un délai supplémentaire de trois semaines est accordé pour terminer les lots d'affouage 2022, qui ont commencé en retard.
- Un contact avec les affouagistes aura lieu courant juin pour définir le nombre de stères à attribuer pour la saison 2022-2023.

ATELIERS

- Travaux :

Création d'un massif entrée côté Lougres, fabrication de deux panneaux d'affichage pour les associations, et d'un panneau entrée parcours vita.

Remplacement des poteaux de but et démontage du grillage restant clôture stade.

Pose de trois vidéoprojecteurs : un à la restauration scolaire et deux à l'école Radreau.

Reprise de la tonte annuelle, préparation de la mise en service du parc de jeu du Corps Franc.

- Achat de deux débroussailleuses réciprocateurs pour la somme de **1 842,00 € TTC**.

CIMETIÈRE

- Stèle du jardin du souvenir, bientôt on manquera de place pour les inscriptions sur la stèle. Proposition : achat de deux stèles similaires à poser de chaque côté.

- Réflexion sur un groupe de travail avec la Commission "Environnement – Aménagement urbain – Patrimoine" pour un travail en commun sur les emplacements à récupérer.

JARDINS

- Un jardinier a demandé un rabais à cause des inondations. Refus de la Commission.

- Deux personnes ont arrêté et deux autres ont réduit la surface à jardiner. Le tableau est à refaire, les parcelles sont à redéfinir.

- Des poteaux avec les numéros des parcelles HS sont à remplacer.

DIVERS

Demande de prêt du podium à la commune de Présentevillers pour la fête des prunes du 25 septembre. Accord de la Commission.

Prêt du podium à d'autres communes : à étudier au cas par cas.

Christian BEDEZ : « Je tenais tout de même à vous féliciter pour l'entrée côté Lougres, c'est un beau massif. Par contre, je suis passé il n'y a pas longtemps et, vis-à-vis de la tonte raisonnée, il est un peu gâché. Est-ce qu'il serait possible quand même... ? »

Patrick LORDIER : « C'est dans le programme établi par les ateliers »

Sophie RADREAU : « Tu veux dire qu'il faudrait que ce soit tondu pour qu'il soit plus visible et mis en valeur ? »

Christian BEDEZ : « Oui »

Patrick LORDIER : « Aujourd'hui, je suis passé dans le parcours vitae et j'ai constaté que les mauvaises herbes envahissaient les agrès, donc la première chose que j'ai faite en redescendant, c'est de demander aux ateliers de nettoyer autour des agrès. Ils y sont allés le jour même, mais ils ne peuvent être partout à la fois »

Christian BEDEZ : « Je ne demande pas de les envoyer demain matin »

Patrick LORDIER : « Je vais leur demander de tondre autour du massif dans les meilleurs délais »

Christian BEDEZ : « Il n'y a aucun souci »

Agnès TRAVERSIER : « Dans le chemin où l'on s'est croisé l'autre jour, as-tu remarqué qu'il y avait un arbre en travers du chemin ? »

Patrick LORDIER : « Le chemin situé en bas ? »

Agnès TRAVERSIER : « Plus bas encore »

Patrick LORDIER : « Je ne suis pas allé aussi bas, j'irai voir »

IV – Décision du Maire

- **Décision 04/2022** : Signature de la Convention de location de chasse avec l'A.C.C.A. de Bavans (2022-2028)

V – Divers

Madame la Maire :

- **annonce** la réception de la notification de la subvention DETR pour la salle omnisports pour un montant de 230 000 €.
- **rappelle** :
 - la cérémonie de commémoration de l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin : samedi à 18h.
 - dimanche 19 juin, le deuxième tour des élections législatives.
 - le 21 juin à la salle polyvalente, à 13h30, le tirage au sort des jurés d'assises pour Bavans ; ensuite à 14h, celui des communes du canton.
 - la fête de la musique le 25 juin à partir de 18h.
 - le feu d'artifice du 13 juillet.

Séance levée à 20h